

Le péage en flux libre déployé sur l'ensemble de l'axe Paris-Normandie



Après une première phase réussie sur l'autoroute A14 entre La Défense (92) et Orgeval (78), ainsi que sur le diffuseur d'Heudebouville (27) de l'A13, le péage en flux libre s'étendra en décembre 2024 au reste de l'axe Paris-Normandie. Ce déploiement couvrira l'autoroute A13 entre Orgeval (78) et Caen (14), révolutionnant les déplacements sur cet itinéraire clé.

Une solution plus simple, fluide et responsable

Avec le péage en flux libre, les conducteurs paient une fois leur trajet terminé, dans un délai de 72 heures. Des portiques équipés de capteurs et de caméras remplacent les infrastructures traditionnelles, détectant automatiquement les véhicules pour calculer le montant dû. Ce système assure des trajets plus rapides, réduit les embouteillages et améliore la sécurité sur les routes tout en limitant l'impact environnemental.

Comment payer ?

Trois solutions simples sont proposées pour régler le péage en flux libre

Badge de télépéage : le montant est automatiquement prélevé chaque mois. Il suffit de placer correctement le badge sur le pare-brise.

Païement en ligne sur [sanef.com](https://www.autoroutes.sanef.com) : deux options sont disponibles, soit via un compte client pour un prélèvement automatique, soit en payant directement après chaque trajet, sous 72 heures.

Points de paiement agréés Nirio : présents sur tout le territoire, ces points permettent de régler en espèces ou par carte bancaire dans les 72 heures suivant le trajet.

Plus d'infos sur : <https://www.autoroutes.sanef.com/fr/flux-libre/kit-communication-autoro...>

Publié le 26 novembre 2024